



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°285

La nouvelle grille des salaires minima de branche a été étendue par un arrêté du 26 décembre 2022, publié au Journal Officiel de la République Française le 28 décembre 2022. En conséquence, les salaires minima sont les suivants :

Grille des salaires minima hiérarchiques Branche des personnels salariés des cabinets d'avocats (IDCC 1000)			
Niveau	Coefficient	Valeur du points	Salaire minimum au 01/01/2023 (en €)
4	207	8,1224	1 681,34
	215	8,0392	1 728,43
	225	7,8312	1 762,02
	240	7,5504	1 812,10
3	240	7,5504	1 812,10
	250	7,5504	1 887,60
	265	7,5504	2 000,86
	270	7,5504	2 038,61
	285	7,5504	2 151,86
	300	7,5504	2 265,12
2	350	7,5504	2 642,64
	385	7,5504	2 906,90
	410	7,5504	3 095,66
	450	7,5504	3 397,68
1	480	7,5504	3 624,19
	510	7,5504	3 850,70
	560	7,5504	4 228,22

→ Applicable au 1^{er} janvier 2023

SMIC : 1 709,28€

Encore une fois, le 1^{er} niveau de la grille se situe sous le Smic qui a évolué de 1,81%.

Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est, lui, de 3 666€.

C'est le minimum que nous revendiquons pour le premier niveau cadre...

Dans la grille, nous en sommes loin.

On peut se demander l'intérêt de signer un accord dont le 1^{er} niveau est sous le Smic !

Pour les avocats salariés IDCC 1850, les minima sont les suivants :

Barreau Hors Paris et Ile-de-France

Avocat salarié	Salaire minimum annuel en euros
1 ^{ère} année	27 868
2 ^{ème} année	30 181
3 ^{ème} année	33 484
Après la 3 ^{ème} année	37 603
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	46 945

Barreau Paris et Ile-de-France

Avocat salarié	Salaire minimum annuel en euros
1 ^{ère} année	30125
2 ^{ème} année	32989
3 ^{ème} année	37770
Après la 3 ^{ème} année	42383
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	50613

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes